

Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)



Prénom (s) :

Centre
d'épreuves :

17.13 / 20

Concours/Examen : ... ELEVE IAE ... Épreuve : ... RAPPORT ... N° sujet : ...

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : ...

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

FranceAgriMer

VILLE, le 26 mars 2026

Direction marchés, études et prospective

Rapport à l'attention de Monsieur le directeur

Objet: Rapport sur la souveraineté alimentaire

Dans la perspective des conférences de la souveraineté alimentaire avec les acteurs du monde agricole et agro-alimentaire, vous avez souhaité des éléments complémentaires sur l'état de la souveraineté alimentaire de la France.

Dans ce rapport, vous trouverez tout d'abord un état des lieux de la situation actuelle de l'agriculture française. Puis, un développement sur l'importance de la souveraineté alimentaire avec ses enjeux. Enfin, des solutions opérationnelles seront détaillées.

I. La France encore souveraine en matière alimentaire et agricole, mais fragile.

La France a la plus grande surface agricole d'Europe avec

A.1.b..

28,3 millions d'hectares en 2022. Elle est également le 1^{er} producteur agricole européen avec une part de 16% de la production en valeur de l'UE.

Depuis 2010, la répartition des surfaces entre les grandes cultures, les vergers, le maraîchage, les cultures fourragères et la vigne est globalement stable.

Malgré tout, la surface de vigne a été divisée par 2 ainsi que la surface de maraîchage, depuis les années 1950. Dans cette même lignée, 4 millions d'hectares de prairies ont disparus ces 40 dernières années se traduisant par une réduction du cheptel et des systèmes moins extensifs et moins pâturants tel que la filière laitière. En seulement 10 ans, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 100 000 soit 20%, sans diminuer la surface agricole utilisée. Cela s'est traduit par une augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles, en passant de 53 ha à 65 ha.

Du côté des productions, les rendements ont fortement augmentés entre 1950 et 2000 et restent stables depuis en raison des fortes variations d'une année à l'autre (aléas climatiques, sanitaires, ...).

La France reste excédentaire en valeur sur les produits bruts (céréales, animaux vivants) mais aussi sur les vins et spiritueux. Cependant, sur les produits transformés hors produits laitiers, la France est très dépendante aux importations, notamment les produits de la pêche et aquaculture, fruits et légumes transformés, pâtes.

produits à base de viande et charcuteries.

Malgré tout, la souveraineté alimentaire s'établit par filière, on observe donc que pour certains produits la France est en situation d'auto ~~no~~ approvisionnement (orge, sucre, blé, ...) et pour d'autres produits les importations sont nécessaires (riz, fruits tropicaux, soja ...).

Dans la continuité des facteurs de production, le changement climatique pèse sur les rendements agricoles. Les sécheresses, inondations, l'accès à l'eau, l'évolution des températures ainsi que la baisse des pollinisateurs sont des facteurs déterminants de notre souveraineté alimentaire.

II. La souveraineté alimentaire, demain commence aujourd'hui.

Tout d'abord, la souveraineté alimentaire émerge en 1996 dans le mouvement "Via Campesina" et a pour principe d'un "droit d'établir ses propres politiques agricoles et alimentaires pour garantir la sécurité alimentaire de sa population". Cela fait parfaitement écho avec les crises connues (crise sanitaire, conflit en Ukraine, inflation) ou actuellement avec la fermeture du détroit d'Ormuz empêchant le passage de certains engrais, nécessaires pour certains agriculteurs français.

La France exporte plus qu'elle n'importe, avec 20% de sa production exportée. Sa balance commerciale est excédentaire de 7 à 9 milliards d'euros. Malgré tout, la France importe des produits transformés issus des mêmes produits bruts exportés.

Le problème est : comment faire de la souveraineté alimentaire un modèle durable ?

Les enjeux de la souveraineté alimentaire sont multiples :

- économique : face aux différents accords d'échanges internationaux, la France doit permettre de maintenir son autosuffisance alimentaire et ainsi éviter la concurrence déloyale des produits importés à bas coûts.
- écologique : la souveraineté alimentaire permet d'assurer l'alimentation du pays en limitant les importations. Ainsi, cela s'inscrit dans les objectifs de diminution des émissions de CO_2 fixés en 2050.
- social : la souveraineté alimentaire privilégie la production locale. Elle se veut donc productrice d'emplois mais également en circuit court permettant à l'agriculteur de mieux se rémunérer.

Face à ces enjeux, tous les acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires ont un rôle à jouer. La productivité alimentaire doit se conjuguer avec son milieu, tout aussi essentiel : capacité de rétention d'eau dans les sols, renouvellement des pollinisateurs, maintien des capacités épuratoires des milieux, renouvellement de la fertilité des sols, régulation des espèces nuisibles aux cultures ou encore la séquestration du carbone dans les sols.

Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)



Prénom(s) :

Centre
d'épreuves :

17.13 / 20

Concours/Examen : E L E V E I A E Épreuve : R A P P O R T N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

III - Solutions à mettre en œuvre.

La souveraineté alimentaire peut être atteinte grâce au concours de tous les acteurs.

Tout d'abord, l'Etat via la loi EGALIN visant à consommer les produits locaux dans les cantines collectives. Déclinés par les Plans d'Alimentation Territoriaux (PAT) propres à chaque département, nécessitant une animation forte entre tous les acteurs.

Ensuite, les productions doivent tendre vers des pratiques moins dépendantes des engrais et autres produits phytosanitaires augmentant considérablement les charges des agriculteurs.

Relocaliser les productions ou adapter certaines productions aux habitudes des consommateurs.

Promouvoir l'agriculture biologique qui n'est pas couplée à une baisse des revenus mais diversifie les pratiques afin d'augmenter les services écosystémiques.

Mettre en place des circuits courts tel que "de la fourche à la fourchette" en limitant les intermédiaires et ainsi

participer à la meilleure rémunération des agriculteurs, tout en ayant une trace de l'origine de son alimentation.

Enfin, intégrer à la Politique Agricole Commune (PAC) une aide aux agriculteurs biologiques afin de compenser leurs charges sociales et ainsi réduire les inégalités avec les subventions accordées aux agriculteurs conventionnels.

La France reste une grande puissance agricole en Europe, néanmoins, sa souveraineté alimentaire est encore à construire avec l'action de tous les acteurs de la filière agricole et agro-alimentaire mais aussi les pouvoirs publics. Cette souveraineté aura des bénéfices multiples auprès des acteurs, des consommateurs mais aussi sur l'environnement.

